

Problèmes et promesses des années 70

E.G. Schafer

Volume 38, numéro 2, 1970

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1103684ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1103684ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Schafer, E. (1970). Problèmes et promesses des années 70. *Assurances*, 38(2), 98–108. <https://doi.org/10.7202/1103684ar>

Résumé de l'article

Dans son discours de fin d'année, M. Schafer, président de l'Association canadienne des compagnies d'assurance-vie, a passé en revue les problèmes qui se posent à l'industrie en ce moment et ceux qu'elle devra résoudre d'ici dix ans. Si on le sent préoccupé par les sujets techniques, financiers et fiscaux, on le voit aussi s'intéresser aux questions sociales. L'assurance sur la vie ne peut se contenter d'administrer au mieux les fonds de ses assurés et de trouver des formules nouvelles, comme les assurances indexées. Elle doit se préoccuper des problèmes du milieu où elle traite. Elle ne peut pas ne pas s'intéresser aux recherches médicales, sociales, puisqu'elle sait sa clientèle liée de très près à son milieu. C'est cela qu'indique M. Schafer. En quittant son poste de Président, il veut indiquer la voie à suivre à ses successeurs.

Nous citons de copieux extraits de son texte ici, afin que le lecteur puisse juger de ses préoccupations qui sont aussi celles des sociétés qui font partie de l'Association. A.

Problèmes et promesses des années 70¹

par

E. G. SCHAFFER

Président sortant de l'Association canadienne d'assurance-vie
d'assurance-vie

98 *Dans son discours de fin d'année, M. Schafer, président de l'Association canadienne des compagnies d'assurance-vie, a passé en revue les problèmes qui se posent à l'industrie en ce moment et ceux qu'elle devra résoudre d'ici dix ans. Si on le sent préoccupé par les sujets techniques, financiers et fiscaux, on le voit aussi s'intéresser aux questions sociales. L'assurance sur la vie ne peut se contenter d'administrer au mieux les fonds de ses assurés et de trouver des formules nouvelles, comme les assurances indexées. Elle doit se préoccuper des problèmes du milieu où elle traite. Elle ne peut pas ne pas s'intéresser aux recherches médicales, sociales, puisqu'elle sait sa clientèle liée de très près à son milieu. C'est cela qu'indique M. Schafer. En quittant son poste de Président, il veut indiquer la voie à suivre à ses successeurs.*

Nous citons de copieux extraits de son texte ici, afin que le lecteur puisse juger de ses préoccupations qui sont aussi celles des sociétés qui font partie de l'Association. A.



Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de rappeler à un auditoire comme celui-ci que furent et sont encore les difficultés (des dix dernières années). Nous avons eu à leur faire face de façon quotidienne : inflation, impôts, régimes gouvernementaux de sécurité sociale, nouveaux produits, permis fédéraux et provinciaux, examens provinciaux pour les agents,

¹ Discours prononcé par M. Schafer à l'Assemblée annuelle de l'Association canadienne d'assurance-vie, le 25 mai 1970.

règlementations nouvelles et ainsi de suite. Et je voudrais souligner que l'ampleur même de ces difficultés a contribué à nous faire toucher du doigt combien il importe de coordonner nos efforts par le moyen de notre association grâce à laquelle nous pouvons arriver à nous entendre sur un bon nombre de questions et à demeurer unis et solidaires.

C'est une industrie très diversifiée et de forte concurrence que la nôtre ! Elle compte des compagnies canadiennes et des compagnies étrangères, des compagnies à charte fédérale, d'autres à charte provinciale, des très grosses et des plus petites, des compagnies par action et des mutuelles, chacune tenant à sa propre vue des choses et à sa propre philosophie. Je crois que c'est une réussite remarquable que nous soyons parvenus à travailler tous ensemble dans l'harmonie et à nous attaquer aux problèmes d'envergure qui confrontent le monde de l'assurance-vie. L'un des facteurs qui ont rendu possible cette faculté de nous rejoindre en dépit de ce qui nous oppose et d'adopter une attitude d'unité, est le fait que nous avons une association qui représente pratiquement toute l'industrie de l'assurance-vie au Canada. Les problèmes auxquels nous avons eu à faire face au cours de ces dix dernières années ont imposé de fortes tensions aux structures de l'Association. Pourtant, elle est passée avec vigueur à travers des difficultés et s'est révélée une source de créativité et d'action et le catalyseur qui a su nous unir sur les questions les plus lourdes de conséquence.



Si les années soixante nous ont valu de nombreux problèmes, elles ont d'autre part été témoins de nouveaux développements dans le monde de l'assurance-vie au Canada. De nouveaux impôts ont été levés qui représentent un fardeau supplémentaire pour les assurés. Nous n'en avons pas moins réussi à continuer à nous imposer comme une industrie pro-

gressive et en constante croissance. Notre rôle, qui consiste à assurer la sécurité financière de plusieurs millions d'individus, a conservé toute son importance. Depuis 1960, le montant d'assurance-vie détenu par des Canadiens a plus que doublé; les paiements de dividendes et de prestations à des assurés et à des bénéficiaires ont doublé. Le nombre des titulaires de polices au Canada a atteint près de 11 millions. Et à ce chiffre, il y a lieu d'ajouter celui des deux millions d'assurés qui en d'autres pays ont choisi d'acheter de l'assurance-vie de compagnies canadiennes.

Bien que nos entrées de capitaux aient été touchées par de nouveaux impôts, les actifs que l'industrie détient au Canada pour le compte de ses assurés canadiens ont presque atteint les quinze milliards de dollars. Voilà qui illustre bien la fonction unique de l'assurance-vie qui s'emploie à grouper les épargnes de millions de gens pour réaliser par l'accumulation de petites sommes, les capitaux importants dont le besoin est absolument vital.

Tout cela indique, à mon avis, que tout compte fait, nous abordons les années 70 bien préparés à participer aux changements et aux innovations qu'elles pourront nous apporter. Nous avons une base solide : la confiance dont nous jouissons et nos réalisations. À partir de là, nous devons maintenant nous appliquer avec énergie et imagination à répondre aux besoins nouveaux de la prochaine décennie. L'ampleur des problèmes qui se présenteront est largement compensée par celle des possibilités qui nous seront offertes.

La création de nos contrats à fonds variables ou rattachés à des actions et les événements qui en ont découlé sont un exemple typique de cette combinaison de problèmes et de possibilités.

Ceux qui n'appartiennent pas au monde de l'assurance-vie ne peuvent probablement pas se rendre compte de l'acuité

du problème qu'avaient à résoudre plusieurs de nos compagnies ni du sérieux des études auxquelles elles se sont livrées avant d'en arriver à la décision d'instituer des contrats à fonds variables. L'essence même des contrats d'assurance-vie au Canada a toujours résidé dans le fait que l'assuré, individuellement, ne devait en aucune façon assumer de risque financier. Pour plusieurs compagnies d'assurance, par conséquent, cela fut presque un déchirement que de se résoudre à en arriver au point où elles pourraient accepter un changement aussi profond et reconnaître que certains assurés pourraient souhaiter assumer eux-mêmes une part du risque financier dans l'espoir d'y trouver des prestations plus fortes et ainsi de compenser les effets de l'inflation.

101

Et cela, non seulement pour les gros, pour l'assurance collective, mais aussi pour l'individu qui ne souscrit que de modestes sommes et n'achète qu'une police d'assurance-vie ordinaire.

Au cours des années 60, plusieurs compagnies se sont lancées dans ce domaine nouveau où les prestations mêmes — ou partie de ces prestations, ne sont plus garanties par les polices. Au cours de cette dernière année, la mise sur le marché de ces polices à prestations variables est passée d'un léger courant à une véritable marée. Bien que n'ayons pas encore de statistiques à notre disposition là-dessus, il semble que les actifs détenus dans des fonds réservés nous fournissent au moins une indication de cette poussée. En 1965, les fonds réservés des compagnies canadiennes d'assurance-vie s'élevaient à environ \$94 millions. En 1969, cette somme était passée à \$410 millions, soit plus de quatre fois le total de 1965. Et, selon nos derniers relevés, quelque 40 compagnies avaient lancé au moins un, sinon plusieurs régimes de polices rattachées à des actions.¹ Il est clair que les contrats d'assu-

¹ Il s'agit n'est-ce pas de polices indexées. A.

rance à prestations variables représentent une innovation d'importance dans le monde de l'assurance-vie.

102

Tous ces régimes comportent de l'assurance du type conventionnel, soit l'acceptation par l'assureur d'un risque de mortalité. Dans tous les cas, les éléments principaux qui sont à la base des relations contractuelles entre les parties demeurent inchangés et tels que décrits dans les contrats habituels. La plupart des contrats à prestations variables comprennent des clauses relatives aux modalités diverses de versement des prestations, tout comme les contrats ordinaires. En d'autres termes, il n'existe pas de contrats à prestations variables qui ne prévoient que l'accumulation d'un certain capital. La caractéristique de tous les contrats d'assurance-vie, y compris les contrats à prestations variables, est précisément que tous comprennent cet élément d'assurance garantie qui les distingue de toutes les autres formes d'épargne.

Dans l'élaboration de ces contrats nouveaux, je crois que les compagnies d'assurance-vie, en collaboration étroite avec l'association, n'ont rien épargné pour fournir à tous les assurés en perspective tous les renseignements et toutes les données souhaitables. Dans la préparation de dépliants publicitaires, nous avons tenu un compte scrupuleux des règlements et exigences des surintendants des assurances. Comme vous le savez, ces derniers ont demandé à notre association de vérifier tous les dépliants publicitaires et toutes les formules de contrats quant à leur conformité avec ces règlements avant que les imprimés ne leur soient soumis, après quoi nous avons complété notre travail en préparant un guide à l'usage des membres.

L'automne dernier, la question des contrats à prestations variables a pris une nouvelle tournure lorsque trois commissions provinciales des valeurs mobilières ont décidé de s'y intéresser. Ce fait n'a pas manqué de susciter des échanges

de vue parmi les surintendants et au sein de notre association en ce qui concerne la nécessité d'une plus grande uniformité des exigences relatives aux énoncés et déclarations auxquels sont soumis les divers régimes d'épargne. La discussion reprit de plus belle avec le rapport du Comité canadien sur les fonds mutuels et les contrats de placement qui recommandait la mise en vigueur des mêmes exigences qu'il est proposé d'appliquer dans le cas des fonds mutuels. Dès le mois de mars de cette année le guide que nous avons déjà préparé a été révisé et complété de sorte qu'il tienne davantage compte des exigences relatives aux prospectus des fonds mutuels.

103

Entre-temps, la question de savoir qui aura juridiction quant aux règlements relatifs aux contrats à prestations variables n'est toujours pas réglée. Selon nous, et nous avons maintenu cette attitude de façon constante, les règlementations des surintendants des assurances des dix provinces s'appliquent à tous nos contrats, et des règlementations émanant des commissions des valeurs mobilières ne pourraient que faire double emploi et chevaucher. Les contradictions possibles entre les règlementations émanant de deux services d'un même gouvernement pourraient facilement créer confusion et équivoque.

Nous avons en conséquence recommandé que l'on s'en tienne aux méthodes de contrôle de l'assurance déjà en usage. Ce système s'est révélé très efficace depuis nombre d'années en ce qui touche les contrats d'assurance et également efficace pour ce qui est de nouveaux genres de contrats comme les contrats à prestations variables.

En faisant connaître notre attitude, nous avons déclaré clairement que nous ne nous opposons pas à une règlementation ou à des exigences particulières en matière de prospectus. Nous nous opposons seulement à ce que telles règlementations chevauchent ou fassent double emploi parce que cela ne peut qu'occasionner des frais supplémentaires aux gouverne-

ments et aux compagnies d'assurance. Être régis par deux offices ne donnerait rien de plus que de l'être par un seul.

104

Les traditions de collaboration de l'industrie de l'assurance-vie avec les autorités qui la régissent sont établies et reconnues depuis longtemps dans notre pays. La solide réputation dont jouit l'assurance-vie quant au respect de ses obligations envers les assurés est le résultat à la fois d'une réglementation éclairée et d'un sens profond des responsabilités de la part des administrateurs des compagnies. Nous tenons à continuer dans cette voie et souhaitons que gouvernements et organismes de contrôle en arrivent à une solution juste et raisonnable.

Les problèmes que nous avons rencontrés dans la mise en route de nos nouveaux produits ne sont que les plus récents de toute une série d'événements qui montrent combien le monde de l'assurance-vie peut être touché par des changements d'attitude ou de ligne de conduite de la part des gouvernements.

À certains moments, au cours des longues discussions qui se sont tenues sur la question de la taxation de l'assurance-vie, je suis bien certain que nous nous sommes tous demandé s'il existait un moyen quelconque de faire comprendre notre point de vue par ceux qui étaient déterminés à appliquer certaines théories. En dépit de la cordialité et de la franchise qui ont marqué ces rencontres, on sentait une détermination ferme de la part du gouvernement fédéral d'appliquer sa nouvelle politique fiscale. Et c'est bien ce qui s'est produit.

Comme nous l'avions prédit au gouvernement, les nouvelles taxes imposées aux compagnies ont atteint celles-ci dans leur capacité de faire profiter leurs assurés de revenus plus élevés par le moyen de dividendes aux titulaires de polices; elles ont affaibli leurs possibilités de constituer des réserves et des surplus contre les imprévus et elles ont réduit les

mouvements d'espèces réduisant ainsi le volume des fonds disponibles pour fins de placement au détriment des besoins urgents de capitaux de l'économie.

Lorsqu'il aura été possible de déterminer avec plus de précision les effets d'ensemble de ces taxes, il est presque certain que nous souhaiterons en rediscuter avec les autorités d'Ottawa.

En outre, nous avons maintenant le Livre blanc qui a plus que tenu ses promesses comme ferment de discussion. Pourtant, il semble clair que sa publication s'accompagne de la détermination des autorités d'appliquer tôt ou tard les principes de base qu'il met de l'avant.

105

L'industrie de l'assurance-vie ne peut que s'inquiéter profondément des effets à long terme sur l'économie de notre pays, des nouvelles structures fiscales qu'on y suggère. Nos mémoires au gouvernement à la suite de la publication du rapport Carter consacraient en de nombreuses pages de sérieux efforts d'analyse des conséquences économiques des nouvelles taxes. Dans une série d'études, nous avons démontré avec soin, et documents à l'appui, l'importance pour notre pays de la formation de capital et tout particulièrement le rôle de l'épargne individuelle comme source maîtresse de capital. Nous avons fait de nouvelles représentations à ce sujet au cours de nos négociations avec le gouvernement sur les nouveaux impôts des compagnies d'assurance-vie. Nous avons de nouveau insisté sur ce point dans notre mémoire présenté au Comité des finances de la Chambre lors de son étude sur les taux d'intérêt et au cours des discussions qui ont suivi.

Encore une fois, dans le mémoire que nous sommes à préparer sur le Livre blanc et qui sera soumis aux comités parlementaires, nous nous proposons de présenter une vue d'ensemble sur le besoin pour notre croissance économique

d'un régime fiscal qui la favorise plutôt que la paralyser. Or, l'un des facteurs principaux de croissance économique est le niveau de l'épargne nationale — et plus particulièrement de l'épargne personnelle qui crée un apport stable de capitaux dont la source est la population même du pays. À mon humble avis, le Livre blanc traite beaucoup trop à la légère cette question de l'épargne nationale.

106

Je crois qu'il est de notre devoir de continuer à souligner ces questions à l'attention du public et du gouvernement. Cela me paraît tout à fait dans l'ordre, vu la nature de nos affaires et de nos obligations quant à la sécurité financière des gens et quant à la mobilisation de l'épargne pour la croissance de l'économie.

Par ailleurs, il est évident qu'au cours des années 70, les problèmes économiques ne seront pas la seule préoccupation du public. De plus en plus, les gens vont se demander : « Quel genre de croissance économique ? » Les facteurs sociaux et les questions d'environnement vont être considérés comme tout aussi importants que la création de nouveaux emplois et de nouvelles industries. Au cours de cette nouvelle décennie, il est bien prévisible qu'il importera aux compagnies, par elles-mêmes et par l'intermédiaire de l'association, d'intensifier leur participation à l'étude des problèmes sociologiques et des problèmes du milieu.

De quelque façon qu'elle les considère — du point de vue de ses responsabilités sociales ou de son intérêt — l'industrie de l'assurance-vie se doit de se tenir au fait des nouvelles tendances de la société. Dans le climat des années 70, nous devons probablement souhaiter d'ajouter à nos obligations et à notre rôle traditionnel d'assurer la protection financière des individus et de grouper des capitaux à des fins de placement. Il est probable aussi que nous voudrions passer en revue nos habitudes, nos pratiques et la façon dont nous

devrons les présenter pour les faire mieux comprendre au public plus exigeant de la société dite de consommation.

Bien entendu, il faudra y mettre du doigté. Ce sont là questions de dosage et de proportions. Nous continuerons tous d'avoir des assurés à bien servir et des affaires à administrer. Fort heureusement, nous avons dans notre association des structures de base qui pourront être adaptées pour réaliser les études et faire les recommandations relatives à ces nouvelles orientations. Même si nous nous en tenons au départ, au point de vue immédiat de nos propres intérêts, il y a lieu pour nous d'examiner à quel point peuvent nous concerner des problèmes comme ceux de la pollution, de la drogue, de la sécurité automobile et des frustrations de la jeunesse. Sans parler des autres conséquences de ces problèmes, certains d'entre eux pourraient fort bien influencer sur la vente de nos produits et sur les tendances futures des taux de mortalité.

107

Je suis bien porté à croire cependant que notre intérêt va beaucoup plus loin dans le sens de notre fidélité à nos traditions de service au public. C'est la base même de notre industrie et nous ne devons pas hésiter à rechercher de nouveaux moyens de nous y conformer et de continuer à mériter la confiance du public.

Il y a déjà une douzaine de comités de notre association qui pourraient apporter de nouveaux éléments à leur travail de planification pour l'avenir. Il y a, par exemple, le Comité permanent sur la santé publique qui a déjà accompli un excellent travail grâce à ses bourses de médecine dont le but est de garder au Canada des membres particulièrement doués de cette profession et qui a déjà établi aussi un régime de souscriptions à des organismes de santé publique. Il y a encore le Comité spécial sur les progrès de l'habitation qui a poursuivi des études sur diverses orientations de nos place-

108 ments en ce domaine. Il y a le Comité permanent des relations publiques qui lui aussi devrait étudier certains aspects de ces problèmes. Il y a le Comité d'étude des structures de l'association. Enfin, le Comité de planification à long terme a déjà fourni des exemples de la façon dont on pourrait aborder ces études. Comme le soulignait M. MacGregor l'an dernier, le moment est probablement venu de reconstituer ce comité et de lui confier le nouveau mandat de réétudier ces questions d'un point de vue plus neuf et concerté. En d'autres termes, tout en nous préoccupant de l'avenir de notre industrie, nous ferions bien d'étudier de façon plus poussée ce qu'elle devrait faire à l'égard des problèmes sociaux de l'heure.

En faisant ces suggestions, je ne manque pas d'être pleinement conscient du travail et du temps qu'il a fallu exiger de chacun de nous au cours de ces trois dernières années et depuis la publication du rapport Carter. Les chefs d'entreprise ont beaucoup à faire et le temps qu'ils peuvent consacrer aux problèmes de leur industrie reste toujours limité. Il est clair que nos premières préoccupations au cours des dernières années nous ont été dictées par les questions de taxation, par la conjoncture économique et par les problèmes propres à notre industrie, comme ceux des contrats à prestations variables.

Cependant, tout en reconnaissant que ces problèmes continueront de requérir une attention constante de notre part, le temps est venu pour nous de regarder au-delà des questions techniques et financières pour envisager aussi les problèmes plus vastes de la société d'aujourd'hui.